



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 142

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

QUE lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 octobre 2023, à 20 h 00 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

89, chemin Sainte-Julie (lot 2 397 795)

Nature et effet de la demande :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un deuxième logement intergénérationnel dans une résidence. L'article 906 e) autorise l'aménagement d'un seul logement de ce type.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de ladite séance du conseil.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce vingt-cinquième jour du mois de septembre 2023.

Claudia Baril
Directrice Générale associée

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudia Baril, Directrice Générale associée, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre dix heure et dix-sept heure le 25 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-cinquième jour du mois de septembre 2023.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CBARIL', written in a cursive style.

Claudia Baril
Directrice Générale associée